

LE CRÉPUSCULE DU DÉPARTEMENT ?

« Point d'argent, point de suisse »
J Racine « Les plaideurs ».



Deux « réformes » majeures menacent les collectivités locales, celle des institutions territoriales, celle de leur financement.

Le projet de loi relatif aux institutions sera adopté, au plus tôt le 14 octobre 2009 par le Conseil des Ministres. Si ce calendrier est respecté, le débat en séance publique au Sénat ne pourra débuter avant fin 2009 et plus probablement début 2010.

Foin de la logique voulant que l'on traite des ressources des collectivités en fonction de ce qu'elles seront devenues et non l'inverse. Aussi « audacieuses » pourront être les réformes, sans moyens de les appliquer, elles resteront lettre morte...

Duplicité, légèreté, la réforme des finances locales passera avant celle des institutions. Elle est, en effet, programmée à l'Assemblée Nationale, pour la deuxième quinzaine d'octobre 2009 avec l'examen du projet de loi de finances. Le résultat pèsera lourd sur les futurs débats du Sénat.

Deux axes essentiels structurent le projet gouvernemental : la transformation et l'allègement de la Taxe Professionnelle, une ventilation nouvelle des « quatre vieilles ».

Feu la TP sera remplacée, dès 2010, par une Cotisation Economique Territoriale (CET) subdivisée en une Cotisation Locale d'Activité (CLA) assise sur le foncier bâti (révisé pour ne pas pénaliser les activités industrielles), et une Cotisation Complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée. Comme aujourd'hui pour la TP, le taux de la CLA reste fixé par les collectivités bénéficiaires mais pas celui de la CC, fixé, lui, nationalement. Le pilotage de l'évolution de la part la plus dynamique du nouvel impôt sur l'activité économique passe ainsi des collectivités

locales à l'Etat (au nom du principe constitutionnel d'autonomie financière, probablement).

Globalement et en régime de croisière, cela représente une baisse de l'ordre de 4,8 milliards d'euros de l'impôt sur l'activité économique. Quelque 1,5 milliard d'euros pourrait être cependant récupéré par l'alourdissement de diverses taxes spécifiques payées par les grands bénéficiaires de la réforme (au nom de la simplification probablement). Pour les collectivités, le manque à gagner est censé être compensé par de nouveaux transferts d'impôts d'Etat et une augmentation des dotations.

Selon ce schéma, la réforme ne change pas le poids de l'impôt économique dans les recettes des Départements : entre 8,3 et 8,4 milliards d'euros. La différence est ailleurs : s'agissant d'une fraction de la CC, partagée avec la Région, le taux n'en sera pas modulable.

Autre novation, les Départements ne percevront plus la Taxe d'Habitation, autrement dit 4,8 Milliards d'euros au total, 25,5% des recettes de la fiscalité directe et 8,3% des recettes fiscales. Pour le Var, dont les bases de TP sont faibles et celles de la TH importantes, il y a de quoi se faire du souci. La TH c'est, en effet : 110 millions d'euros, 38,5% des recettes fiscales directes, 18,7% des recettes fiscales totales (CA 2008). Par quoi ce manque à gagner sera-t-il compensé ?

A hauteur de 2,8 milliards d'euros par un supplément de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de 2 milliards par des dotations.

Dans le Var, sur la période 2004-2008, la TH a rapporté, en moyenne 8% de plus chaque année. Sans être Nostradamus, gageons qu'il en ira bien différemment de la TSCA et des dotations d'Etat. Actuellement, les Départements sont, globalement, maîtres du taux de 35% de leurs recettes, pourcentage qui mesure leur autonomie fiscale,

(Suite de la page 1)

élément déterminant de la liberté locale. Avec la « réforme », ce taux tombe à 12%. Autant dire que, financièrement parlant, le Département de collectivité décentralisée devient un service déconcentré de l'Etat, auquel les dépenses et les recettes sont imposées, avec pour variable d'ajustement l'augmentation des impôts locaux et la responsabilité de celle-ci devant l'opinion.

Ce que faisait récemment remarquer le Président du Conseil Général du Loiret, le Sénateur Doligé (UMP), à Madame Lagarde, auditionnée par la commission des finances du Sénat.

D'un côté des dépenses contraintes d'aides sociales, en croissance rapide, représentant entre 40% et 60% des dépenses de fonctionnement, de l'autre la maîtrise d'à peine 12% des recettes fiscales, pour faire face. La compression des dépenses courantes de fonctionnement ayant ses

limites, la seule issue sera l'augmentation forte des seuls impôts au taux encore modulable, essentiellement le Foncier bâti.

D'où le cas de conscience du Sénateur du Loiret : voter le projet de loi de finances du gouvernement et démissionner de la Présidence du Conseil Général du Loiret, ne pouvant se résoudre à une explosion de l'impôt local ; rester Président du Conseil général du Loiret et ne pas voter le projet de loi de finances !

Le nœud gordien sera-t-il tranché ?*

Pierre-Yves COLLOMBAT
Sénateur

Président du Groupe de la Gauche Varoise

*Etrangement cette partie de l'intervention d'Eric Doligé n'a pas été reprise dans le compte rendu officiel de l'audition. Omission involontaire, of course.

COUP DE CHAUD AU CONSEIL GENERAL

« Respectez au moins la vérité.

On ne peut pas mentir en permanence. »

PY Collombat, Président du Groupe de la Gauche Varoise au Président du Conseil Général

La réplique mise en exergue donne une idée de l'ambiance « désagréable » (le mot est de Marc Giraud) dans laquelle s'est déroulée la première des deux réunions publiques du Conseil général de juin, à Draguignan.

La raison nous en échappe, en tous cas, ce ne fut pas le fait de l'opposition.

Le ton est donné dès le départ par le Président du Conseil général : *« J'ai parfois l'impression que notre collègue se réjouit de la difficulté dans laquelle nous sommes... Se réjouir ainsi et, en fait, barboter à qui mieux mieux dans notre difficulté passagère est le droit de chacun, Monsieur le conseiller général »*. Morceaux choisis de la réponse, sans rapport avec une remarque de l'opposition, soulignant que si le report du vote du BP à février était une décision sage, il avait été léger de ne pas tenir compte plus tôt des évolutions du marché immobilier, observables au niveau national.

Nouvelle escarmouche à propos de la LGV, le Président s'obstinant à prétendre qu'il en avait été débattu au Conseil Général, que le Groupe d'opposition avait changé d'opinion, soutenant même au départ le tracé des métropoles. Tout ceci étant évidemment faux.

Puis, ce fut au tour de Michel Partage d'être envoyé promener, une première fois pour avoir demandé que les conseillers généraux reçoivent plus tôt les convo-

cations aux conférences de territoires, aient communication des dossiers remis par ailleurs aux maires et, une seconde fois, pour s'être inquiété du calendrier de la suppression des préfabriqués du collège de Barjols. D'où sa réplique : *« Arrêtez (et je m'adresse à l'assemblée), chaque fois que nous faisons une réflexion, de nous mépriser. C'est notre rôle... »*

Dernier épisode :

PYC : *« Monsieur le Président, une question préalable et je poserai ma question, si vous entendez y répondre sans dénaturer mes propos, sans m'accuser d'incendier le Département... Si c'est pour me répondre sur le ton de tout à l'heure, je ne pose pas ma question. »*

HL : *« C'est votre choix. Faites comme vous le voulez. Si vous voulez poser la question, posez là. »*

Devant ce refus, le groupe de la Gauche varoise demande une suspension de séance, ce qui ne s'était jamais vu au Conseil général du Var.

Suspension. Reprise de la séance et clôture immédiate de celle-ci.

La séance suivante, à Toulon, où il fut débattu de questions autrement plus importantes qu'à Draguignan (voir plus loin), se déroula avec beaucoup plus de sérénité. Sauf à la fin... (suite au prochain numéro).

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Je commencerai par un retour sur une question de méthode soulevée l'année dernière et qui visiblement a laissé de marbre, celle de la lisibilité des comptes soumis à notre examen.

En principe, la présentation des comptes par fonction permet un meilleur suivi des engagements et des politiques concrètes du Département. A condition qu'il soit procédé à une ventilation suffisante des dépenses, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ainsi, sur 863 M€ de dépenses de fonctionnement, près de 10% (83,6 M€) et 18,2% avec les 73,7 M€ des dépenses de personnel dit des services généraux, ne sont pas ventilées par fonction. S'agissant par exemple de la rémunération principale des personnels (article 64111), 30,6 M€ sont comptabilisés au titre de cette fonction, mais rien de la fonction 2 (enseignement) malgré le transfert des TOS. Il serait pourtant utile de le faire, permettant ainsi une meilleure évaluation de l'impact du dit transfert sur les dépenses de personnel. C'est d'ailleurs le cas pour le transfert des personnels de la DDE : 13,3 M€ en 2008 contre 7,2 M€ en 2007 de rémunération principale au titre de la fonction 6, « réseaux et infrastructures ». Même mystère pour le RMI/RMA et l'APA. On connaît la dépense à ce titre pour le RMI, mais pas pour l'APA. Le paradoxe, c'est qu'il y a beaucoup plus d'agents du CG, stricto sensu, qui gèrent l'APA que le RMI dont l'essentiel des actions est confiée à des associations.

S'agissant des dépenses d'investissement cette fois, 167 M€ sur 421 M€, soit 40%, seraient non ventilables, dont près de 55 M€ au titre des équipements départementaux et 23 M€ des équipements non départementaux. Il ne devrait pourtant pas être très compliqué de savoir de quel domaine ces dépenses relèvent.

Difficile aussi de savoir à quoi renvoient les 54,8 M€ d'investissements « services communs » soit 4 fois plus qu'en 2007 de la fonction « aménagement et environnement ».

On me répondra probablement que je coupe les cheveux en quatre et que cela n'a pas d'importance et on aura tort. Ces précisions sont indispensables au suivi de la

mise en application des politiques du CG et à l'évaluation des contraintes qui s'imposent à lui. Puisque la présentation des documents budgétaires et des comptes doit être faite par fonctions, au moins que l'exercice serve à quelque chose. Le paradoxe c'est que plus on croule sous les documents et les chiffres, plus il est difficile de savoir ce que coûte effectivement l'exercice de chaque compétence de notre collectivités. Et le moment du CA est le moment privilégié de cet examen.

Celui-ci pourrait bien marquer une transition. Pour l'essentiel et par bien des côtés, en effet, il ressemble à ses prédécesseurs mais par d'autres il tranche sur eux et pourrait annoncer des moments moins fastes que par le passé.

L'impression de déjà vu vaut essentiellement pour les dépenses.

En matière d'investissement, si les dépenses d'équipement baissent de 9%, à 126,2 M€, les subventions d'équipement augmentent de 2,2% à 145,4 M€. Cette diminution globale des dépenses n'est pas plus significative que leur évolution selon les secteurs.

La baisse de l'investissement dans les collèges (38,3 M€ contre 55,6 M€ en 2007 et 73,3 M€ en 2006) se poursuit, ce qui n'a rien d'anormal compte tenu des efforts précédents.

Par contre l'engagement sur les routes est plus grand : 91,2M€ en 2008, contre 81,7 en 2007. Effort sur le réseau départemental 75,9 M€ et aussi sur les autres réseaux : 15,3 M€ en 2008, contre 7,5 M€ en 2007, soit un quasi doublement. S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses réelles progressent de +6,9% contre 5,1% en 2007. Comme d'habitude, les dépenses de personnel progressent plus vite que la moyenne des dépenses : 17,5% contre 17,2% en 2007. Mais il paraît qu'il est normal que chaque année il en aille ainsi, je n'insisterai donc pas et d'autant moins que, comme je l'ai dit, il est difficile de cerner ce qui est exactement imputable aux transferts.

Ceci dit, selon les derniers chiffres de la DGCL, la progression des dépenses de personnel entre 2007 et 2008 est estimée à +19,1% en moyenne départementale, soit plus que dans le Var.

Autres dépenses en forte progression : les charges financières (+ 26% et 4,5 M€), soit une progression de l'annuité de l'ordre de 9,5 M€, si mes calculs sont bons.

Les dépenses d'action sociale, hors RMI et APA évoluent un peu moins vite que la moyenne des dépenses : + 6,3%, avec des différences selon les actions. Les dépenses qui évoluent le plus vite sont celles relatives au handicap (+ 10,9%), suivies de la famille et l'enfance (+ 6%) et des personnes âgées 5,5%.

Les dépenses relatives au RMI/RMA continuent, comme on l'a dit, à baisser (-3,5% et -4,4 M€), les dépenses d'insertion diminuant moins vite (-2,6% et 0,5 M€) que les allocations.

A noter que la baisse moyenne nationale des dépenses de RMI est de 4,6%.

Les dépenses d'APA continuent, elles, de progresser : + 6,7%, contre 5,8% nationalement et 5,7 M€ en valeur.

Au total (et, une fois encore avec les incertitudes liées à la ventilation du personnel), l'ensemble des dépenses d'aide sociale (fonctions 5, 5.4 et 5.5) n'aura progressé « que » de 3,5%, qui représentent quand même 15,5 M€.

Constatons enfin que le niveau du prélèvement pour dépenses d'investissement baisse de 6,7M€ seulement par rapport à 2007.

La progression de ces dépenses, parfois à un rythme plus soutenu, a pu jusque là être neutralisée par une augmentation régulière des recettes tendancielle comparable.

Ce n'est plus le cas en 2008 : les recettes auront progressé de 2,5% et les dépenses, on l'a vu, de 6,9%.

Jamais ces vingt dernières années, et probablement depuis plus longtemps encore, la progression des recettes départementales n'aura été aussi faible.

Certes il est déjà arrivé que sur un exercice les dépenses progressent plus vite que les recettes, mais les exercices suivants apportaient leur correctif.

Ce ne sera pas le cas de 2009 qui malheureusement devrait vérifier les prévisions du second projet de BP voté en février.

Quant à 2010 et 2011, si l'on peut espérer une stabilisation de la situation, la probabilité d'un redémarrage fulgurant de notre économie demeure aléatoire. Et je ne dis rien des projets de suppression de la TP. Il ne faut pas en attendre

comme compensation le transfert d'un impôt sur l'activité économique aussi dynamique qu'elle.

C'est d'abord en matière de recettes que, comme je l'ai dit, ce CA pourrait être annonciateur d'un avenir morose..

Au CA 2008, la DGF progresse de 1% et les contributions directes de 3,5% soit 9,6 M€. Amélioration de 3 M€ aussi, en intégrant la TIPP, de la compensation aux dépenses de RMI et d'APA.

Mais, comme on sait, le principal manque à gagner, une première, vient de la baisse de rendement des taxes indirectes.

Globalement le compte 73 (contributions indirectes) baisse de 1,6 M€ seulement mais cette relative constance cache des mouvements de sens différents. Pour l'essentiel :

- Une progression de 17 M€ de la taxe sur les conventions d'assurances qui n'est qu'une compensation à des charges transférées et qui donc connaîtra une stabilisation de son rendement.

- Une baisse de 22,3 M€ des droits de mutation par rapport à 2007 et de 10,4 M€ par rapport aux prévisions budgétaires. Du jamais vu, la progression moyenne annuelle sur les trois exercices précédents ayant été de + 36,2 M€. De 50,6 M€ entre 2006 et 2007 !

Cela semblait devoir durer éternellement. En juin 2008, lors du BS une rallonge de 9 M€ avait même été inscrite « pour tenir compte des encaissements observés depuis le 1 janvier 2008 », je cite le rapport, alors qu'au premier semestre de cette année 2008, on observait déjà en France, une diminution de 30 à 40% des mutations immobilières. Ce croisement de la courbe des dépenses et de celle des recettes a pour conséquence une baisse de l'excédent de fonctionnement de l'exercice par rapport au précédent : -25,8 M€.

Ce qui n'est pas sans importance pour le BS 2009, question que nous aborderons dans un instant.

Pour l'heure, s'agissant du CA 2008, simple constat des résultats de la rencontre d'une politique qu'il n'a pas approuvée et d'une conjoncture que nous subissons tous, le groupe de la Gauche varoise, comme les années précédentes, s'abstiendra. Nos positions ne sont pas, en effet, fonction des humeurs du temps ou de la saison.

Intervention de Pierre-Yves COLLOMBAT
Séance Plénière du 29 juin 2009

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Ce projet de BS, comme les précédents se résume à des ajustements, sans nouveauté conséquente et à la reprise d'excédents antérieurs particulièrement bienvenus cette année.

En matière d'investissement, nous restons dans le classique : 1 M€ de crédits supplémentaires contre 2,4 M€ en 2008.

Mais, à la différence des précédents budgets cette reprise des excédents antérieurs est absolument nécessaire à l'équilibre budgétaire global. Les crédits de fonctionnement nouveaux sont le triple de ce qu'ils étaient en 2008 : 32 M€ contre 10,1 M€, ce qui montre que les estimations de dépenses de février avaient été, pour le moins « serrées ». Vous avez remarqué que je n'ai pas dit « sous évaluées. »

Globalement, alors que traditionnellement l'excédent reporté sert essentiellement à financer de l'investissement, cette année il est indispensable au financement de la section de fonctionnement. Ainsi, en 2008, sur les 127 M€ d'excédent reporté, 114 M€ avaient été affectés à l'investissement et 13 M€ au fonctionnement, soit 10,2%.

En 2009, sur 104,3 M€ d'excédent reporté, 58,5 M€ financeront l'investissement et 45,8 M€ le fonctionnement, soit 43,9%.

L'excédent reporté risquant d'être encore plus faible en 2010, on voit tout de suite que le projet de BP 2010 ne sera pas facile à bâtir.

Là est, pour nous, l'enseignement principal de ce projet de BS..

Quelques remarques brèves donc avant de conclure.

S'agissant du dernier produit de la volonté modernisatrice et simplificatrice gouvernementale, l'ensemble RMI/ RMA/RSA, les prévisions de dépenses augmentent de 5,7 M€ par rapport au BP et de 8,2 M€ par rapport aux résultats 2008, ce qui est très serré, vu la conjoncture.

Le nombre d'allocataires du RMI, en effet, est reparti à la hausse en mars et les demandes d'inscription au RSA, au niveau national explosent :

100 000 validées fin mai, 300 000 mi juin 2009 ! Cela représenterait 15% seulement des bénéficiaires potentiels, l'essentiel des « travailleurs pauvres » ne s'étant pas encore manifesté. J'ai bien noté que ce n'était pas la situation du Var actuellement mais il n'y a pas de raison, comme en matière de droits de mutation, qu'après un décalage, nous ne connaissions pas la même évolution.

Au total, si en 2008, déduction faite des compensations, 25 M€ étaient restés à la charge du Département, en 2009 ce devrait être 34,2 M€ selon les prévisions budgétaires ... qui risquent fort d'être dépassées.

S'agissant de l'APA, elle poursuit aussi son ascension.

L'inscription nouvelle de 4,8 M€ porte les dépenses de l'exercice à 95,6 M€ contre 90,3 M€ constatés en 2008.

Même remarque s'agissant de l'action en direction des personnes handicapées.

Le CA 2008 laissait apparaître 62,9 M€ de dépenses et une progression de près de 11% par rapport à l'exercice précédent. Il était donc évident qu'une inscription du même niveau au BP 2009 serait insuffisante, d'où l'abondement global de 6,4 M€ auquel nous procédons à ce BS.

Enfin, je m'abstiendrai de commenter l'augmentation de 5 M€ de charges de personnel, ce qui porte les crédits du chapitre 12 à 193 M€, soit une progression de 7,4% par rapport à 2008.

Voilà pour le côté « dépenses » de ce BS... et voilà tout, l'évolution des recettes n'appelant pas de remarques particulières.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons eu, en février un long débat sur les choix de la majorité départementale pour faire face à la situation actuelle, incontestablement difficile et pour laquelle personne ne dispose de remèdes miracles. Nous n'y reviendrons donc pas. Ces choix ne sont pas les nôtres et donc, logiquement nous voterons contre ce projet de BS qui, plus encore que d'habitude, est une simple annexe du BP.

Un mot encore avant de me taire.

Chers collègues de la majorité départementale, je dois vous dire notre lassitude à entendre

proclamer partout que sans votre vote positif les communes, les associations, que sais-je encore, ne pourraient bénéficier des aides du Conseil général, l'opposition ne votant pas le budget. C'est la « botte de Nevers » de Marc Giraud.

Une botte un peu trouée car je vous rappelle que voter le budget ne signifie pas distribuer son argent propre, mais, simplement choisir une clef de répartition de l'argent du contribuable, argent qui n'est pas celui de la majorité, contrairement à ce que vos propos laissent parfois entendre. Une autre majorité en jugerait autrement, c'est tout. Quelle que soit cette majorité, le budget sera toujours voté.

Le désaccord ne porte que sur le niveau d'effort à demander à chaque catégorie de contribuable et sur la clef de répartition. En démocratie, ce désaccord est la situation normale et c'est même ce qui fait de ce régime le moins mauvais des systèmes.

Et puis, il peut arriver que, quelques années de réflexion et d'oubli après, la majorité du moment tienne compte des observations de l'opposition, elle aussi transitoire. Preuve, s'il en faut des limites de l'unanimité.

Séance plénière du 29 juin 2009
Intervention de Pierre-Yves COLLOMBAT

EN BREF - EN BREF

L'AVEU

Que de fois ne nous a-t-on pas affirmé, aux maires des petites communes, qu'il n'était pas question de supprimer l'ingénierie assurée par les anciennes DDE et DDA ou ce qu'il en reste. La main sur le cœur, les responsables de ces Directions nous assuraient que les « modernisations » en cours n'avaient même pour but que de rendre celles-ci plus efficaces. Aujourd'hui, c'est clair, l'ingénierie publique n'existe plus.

Dans sa réponse à une question écrite du sénateur Didier Guillaume, relative à la Révision Générale des Politiques Publiques, le Premier Ministre, au détour de son plaidoyer convenu en défense de la RGPP, nous apprend que, dans le cadre de la dite RGPP, « les seules suppressions concernent certains services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, au titre de sa réforme interne (décentralisation des compétences routières et *fin de l'ingénierie publique*). »

Aveux plus complets dans la Lettre d'information de « Bercy colloc », l'un des sites du ministère des finances par Yves Colcombet, conseiller référendaire à la Cour des comptes et responsable de la Mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'Etat :

« la disparition de l'ingénierie publique? assurée par les DDE et les DDAF? est en grande partie indépendante de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Le processus était enclenché avant la RGPP car la France était tenue de se mettre en conformité avec le droit européen : les services financés par les pouvoirs publics ne peuvent pas intervenir dans le domaine des activités commerciales, sauf dans des

conditions très restrictives. Il y a cinquante ans, l'Etat s'est doté d'une force d'ingénierie liée aux besoins de la reconstruction d'après-guerre. Cette nécessité a disparu et garder ce réseau, devenu concurrent du privé, n'était plus défendable. »

C'est bien, en effet, la création de l'espace libéral européen qui est à l'origine de la disparition de l'ingénierie publique. Par contre la tradition française de l'ingénierie publique ne remonte pas à l'après deuxième guerre mondiale mais à la monarchie. Par exemple, le corps des ingénieurs des ponts et chaussées a été créé par un arrêt de 1716 et c'est en 1920 qu'apparaît le titre d'Ingénieur des travaux publics de l'Etat. Les IGRF plongent aussi leurs racines dans une histoire bien antérieure à la Libération et la reconstruction.

DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Selon toute probabilité, les propositions de redécoupage des circonscriptions législatives du Préfet du Var (voir Lettre des élus numéro 46), aboutissant à la création d'une huitième circonscription sans réalité humaine ou géographique, composée des délaissés des sept autres circonscriptions, a toutes les chances d'être retenue. Pourquoi d'ailleurs, en irait-il autrement ? Actuellement, à l'examen du Conseil d'Etat, avec l'ensemble du projet, elle n'a suscité aucune objection de la Commission « indépendante » présidée par Yves Guéna (c'est dire si elle est indépendante) et aucune intervention de la rue de Solferino, qui s'est pourtant manifestée sur d'autres dossiers.

Tout cela serait moins fâcheux si, indirectement, la refonte des circonscriptions législatives n'avait

aucune influence sur la probable refonte des cantons au cas où le projet de création de conseillers territoriaux, en lieu et place des conseillers régionaux et généraux, aboutirait. Ne pourront, en effet, être regroupés que des cantons appartenant à une même circonscription législative. Aux aberrations du découpage électoral législatif risquent donc fort de s'ajouter les aberrations du découpage « néo cantonal ». C'est la réforme, on vous dit !

Fiscalité

Une bonne nouvelle, les 197 casinos français vont bénéficier d'une réduction du barème du prélèvement progressif sur leur chiffre d'affaire. Ils auraient connu une diminution de 20% de leur activité depuis deux ans avec la crise, soit 8,4% de leur chiffre d'affaire par rapport à l'exercice précédent. On a un peu de mal à comprendre la nécessité d'une révision du barème progressif, dans la mesure où, déjà, une réduction du chiffre d'affaire entraîne celle de l'impôt mais ce ne peut être pour d'autres raisons que de justice.

DU CÔTÉ DU CAP NÈGRE

Grâce à Var Matin, nous avons pu suivre, tout l'été, l'actualité de cette enclave rurale du littoral varois. Deux évènements marquants : le Cap Nègre, au terme de péripéties de retentissement départemental, national, voire international, sera bien raccordé au réseau d'assainissement collectif du Lavandou et Nicolas Sarkozy y a passé de bonnes vacances. « *Chaque jour sa couleur, nous apprend Var Matin (4 août 2009), le Président possède une collection de maillots de bain variée.* ». Comme dit l'un des touristes interrogé par le journal : « *ça amène un peu de rêve.* » On ne sait pas ce qu'en pense l'avant dernier Préfet du Var, précocement arraché à l'affection des varois.

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Le Dalo institué par la loi du 5 mars 2007 devait être une révolution. Comme prévu, c'est un fiasco, l'accès à un logement n'étant pas une question de droit mais... de pénurie de logements à loyer accessible. Il faut dire que cela coûte moins cher et crée moins d'ennuis, de faire un texte que de construire des logements sociaux.

Dans son rapport annuel 2009, le Conseil d'Etat le confirme dans les termes choisis habituels au Palais royal :

« Les mécanismes de décision au sein de la sphère publique se sont inversés : au lieu de partir d'une analyse des besoins pour arrêter des décisions rationnelles et de long terme, ils sont de plus en plus influencés par l'émotion provoquée par la permanence du phénomène des sans-abri et ils débouchent fréquemment sur des mesures improvisées et de court terme. »

« Le droit au logement opposable est un concept utile, mais il est périlleux de le mettre en œuvre sans garantie de l'offre. Il aurait ainsi été nécessaire de faire une étude d'impact avant de mettre en place le dispositif. »

Pour un nombre d'ayant droit de 600 000 à 800 000, le « contingent préfectoral » n'offre que de 45 000 à 100 000 logements potentiels, ce qui ne signifie évidemment pas « disponibles » !

Qu'importe, la mise en place d'un « droit opposable à la garde d'enfants » serait dans les cartons. Restera probablement, comme pour le Service Minimum d'Accueil qui a défrayé la chronique à la fin de l'année dernière, plus qu'aux communes de s'en débrouiller.

RGPP

La fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité publique dans une Direction Générale des Finances Publiques a eu pour conséquence, dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, de voir confier aux trésoreries un accueil fiscal de proximité. Le service devrait être généralisé à compter de septembre.

Les contribuables devraient pouvoir s'y renseigner, obtenir des documents, déposer leurs dossiers fiscaux concernant le calcul ou le paiement de l'impôt.

Pour le Ministre du Budget, « *la création du guichet fiscal unique conforte la présence territoriale des services financiers de proximité, dont l'implantation évoluera dans le strict respect de la charte des services publics en milieu rural.* »

Quand on connaît le contenu de la dite charte qui laisse aux opérateurs de service public la liberté de faire ce qu'ils veulent (à condition d'informer les heureux bénéficiaires des modernisations envisagées !), on n'a pas de quoi être rassuré. Mais c'est à l'usage que l'on jugera.

Une belle campagne !

C'est avec un réel plaisir que nous accueillons au sein de notre Groupe, Guy MENUT, Maire de Solliès-Toucas, qui a remporté l'élection cantonale partielle de Solliès-Pont, le dimanche 6 septembre 2009, avec 53,46 % des suffrages exprimés, avec sa suppléante : Aude MAIRESSE.

Nous leur adressons toutes nos félicitations pour cette élection et leur souhaitons la bienvenue au sein du Groupe de la Gauche Varoise.



Conseiller Général de Solliès-Pont
Maire de Solliès-Toucas
1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
Président du Syndicat Mixte d'Electricité du Var

Né le : 08/10/1944
Conseiller de Gestion Bâtiment et Travaux Publics
Député Socialiste (1999-2002)
Conseiller général (1976-1989)

Guy MENUT a souhaité participer aux commissions organiques suivantes :

- ⇒ *Finances*
- ⇒ *Routes et Transports*
- ⇒ *Tourisme*



Les collaborateurs du Groupe des Élus de la Gauche Varoise sont à votre disposition pour toute information concernant un dossier ou tout autre sujet :

☛ **à Toulon :** Sylvie FOULON : ☎ 04.94.92.50.30 - **Fax** : 04.94.92.50.32
☛ **à Draguignan :** Marie-Jo PIGET : ☎ 04.94.50.46.85. - **Fax** : 04.94.50.46.84

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER : www.collombat-py.fr